



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2025

Date de convocation du Conseil : 06 juin 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 19 juin 2025

Présidente : Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire : M. Hocine MANSERI

Présents : Mme FAUTRA, Maire, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme PENARD, Mme LEBLANC, Adjoint, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, M. VIZADES, Mme BOYADJIAN, M. BONET, Mme BATISTA, M. HEMERY, Mme FORRAT, Mme ROUX-MOURADIAN, M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. VIEIRA, Mme JAMBON, Conseillers.

Excusés : M. DA SILVA DIAS (procuration à M. ALLOIN), Mme COCCO (procuration à M. DJORKAEFF), M. DANIELIAN (procuration à Mme MOULIN), Mme RISPOLI (procuration à Mme CLAMARON), M. RABEHI (procuration à M. MERCADER), Mme DELEUZE (procuration à M. AMOROS), Mme ASTIER (procuration à Mme ZARTARIAN), M. WANTERSTEN (procuration à Mme PENARD), M. THERRAS (procuration à Mme LEBLANC),

Absents : M. ABRIAL, M. NAAMANE.

=====

Objet : Subvention à diverses associations dans le cadre de la manifestation du Déc'i'Run 2025

Mesdames, Messieurs,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment, son article L.1611-4,

VU la quatrième édition du Déc'i'Run en date du 13 avril 2025,

VU l'avis de la commission Affaires générales en date du 02 juin 2025,

CONSIDERANT que la quatrième édition du Déci'run s'est tenue le dimanche 13 avril 2025, rassemblant 1 778 participants sur trois parcours distincts (5K, 12K, 28K),

CONSIDERANT que les associations décinoises ont souhaité soutenir la Commune dans le cadre de l'organisation de cet événement, et ont apporté leur aide sur la circulation, la sécurité, les ravitaillements ainsi que l'accueil des participants,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'attendre que l'opération soit passée afin de répartir définitivement la subvention exceptionnelle allouée aux associations participantes,

CONSIDERANT que la somme de 6 000 € a été inscrite au budget primitif 2025, et que la répartition définitive est établie comme suit :

Associations	Subventions
Action pour la Jeunesse, l'Enfance, la Famille - AJEF	300 €
APEL Jeanne d'Arc	250 €
AS Flag Football	300 €
Association des Parents d'Elèves de l'école Prainet 1 – APEP1	250 €
Canoë Kayak Décines Meyzieu - CKDM	250 €
Centre Léo Lagrange	300 €
CSD Gymnastique	300 €
CSD Volley Ball	150 €
Déci'Folk	150 €
Décines Dance Twirl	50 €
Décines Handball Club – DHC	350 €
Décines Rugby League – DRL	150 €
Ecole de Musique et Harmonie Décinoises - EMHD	50 €
Ensemble Vocal Dilettante	250 €
Ensemble Vocal Gangad'Jo	300 €
Entente Sportive de Décines - ESD	300 €
FCV Tae Kwon Do	250 €
Groupement des Pêcheurs Sportifs – GPS	250 €
Gymnastique Volontaire – GV	300 €
Masseka Kekereke Ti Be Africa	250 €
Mon Emmysphère	400 €
Revolution Athletics	400 €
Union Sportive des Ecoles Publiques de Décines - USEP	400 €



EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **VALIDER** la répartition aux associations de la subvention dans le cadre du Déci'Run 2025, comme présentée ci-dessus,
- **DIRE** que la somme est imputée sur le Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante de l'exercice en cours, sur le Compte gestionnaire 70 – Service des Sports
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser Monsieur MERCADER à signer tout acte s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.

POUR	33 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS (par procuration), Mme LEBLANC, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, Mme COCCO (par procuration), M. VIZADES, M. DANIELIAN (par procuration), Mme RISPOLI (par procuration), Mme BOYADJIAN, M. RABEHI (par procuration), Mme DELEUZE (par procuration), M. BONET, Mme ASTIER (par procuration), M. WANTERSTEN (par procuration), Mme BATISTA, M. THERRAS (par procuration), M. HEMERY, Mme FORRAT, Mme ROUX-MOURADIAN, M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. VIEIRA, Mme JAMBON
CONTRE	
ABSENTION	

.....
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Madame le Maire,



En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.